

9 mars 2022

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 1<sup>er</sup> décembre 2021 de MM. Alain de Kalbermatten, Maxime Provini et Alain Miserez: «De la transparence sur les coûts judiciaires engagés par la Ville de Genève».**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Etant donné la difficulté du suivi des différents coûts judiciaires de la Ville de Genève et le manque de vue d'ensemble des procédures en cours ou passées, engagées et financées par elle, nous souhaiterions connaître:

- la liste des procédures engagées et financées par la Ville de Genève depuis 2015 à nos jours;
- la hauteur des frais, dépenses et autres coûts engendrés par lesdites procédures;
- la justification des coûts engagés pour chacune des procédures;
- le résultat de chacune desdites procédures.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a le plaisir de vous transmettre, en annexe, un tableau contenant les informations sollicitées quant aux coûts des procédures engagées et financées par la Ville de Genève de 2015 à nos jours.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général adjoint:  
*Olivier-Georges Burri*

La maire:  
*Frédérique Perler*

*Annexe:* tableau mentionné

Procédures engagées	Hauteur des coûts	Justification	Statut de la procédure
Autoroute Machilly-Thonon	16 134.64 CHF	Le but de la procédure est de s'opposer à la construction de cette autoroute en tant qu'elle concurrence le Léman Express et serait néfaste d'un point de vue environnemental.	En cours (depuis 2020)
Centrale nucléaire du Bugey	88 166.28 CHF	Le but de la procédure est de s'opposer à la construction du site d'entreposage de déchets nucléaires (CEDA sur le site du Bugey.	En cours (antérieure à 2015)
Horodateurs	206 935.50 CHF	Le but de la procédure conduite par la Ville de Genève était de reprendre la haute main sur la gestion des horodateurs situés sur son territoire communal, lesquels enregistrent un bénéfice moyen d'environ CHF 9 millions par année.	En cours (depuis 2016)